

3^e année licence droit

DROIT DES SURETES



Durée de l'épreuve : 1 heure.

Les étudiants, en veillant à se montrer synthétiques, précis et lisibles, traiteront les 3 questions suivantes :

1. Décrivez sommairement les avantages et les inconvénients des sûretés personnelles par rapport aux sûretés réelles (8 points)
2. Quand le cautionnement est-il commercial ? (6 points)
3. Donnez trois exemples de moyens de défense que la caution ne peut emprunter au débiteur principal (6 points)

Document autorisé : NEANT.